

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
du 5 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Albert BOULAY, Maire.

Mme Céline LE GALL a été élue secrétaire.

Convocation du 30 octobre 2025

PRESENTS : M. BOULAY Jean-Albert, Mme KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte, M. RIDOR Gérard, Mme CARMINATI Catherine, M. RIGOLLET Alain, M. BIGOT Jacky, Mme BIGOT Laetitia, Mme LE GALL Céline, Mme TOURNEAU Guylaine, M. AMIOT Michel, M. BEAUNÉ Christian, M. THÉRET Jean-Pierre,

ABSENTS ET EXCUSES : M. Georges ABDALLAH donne pouvoir à M. Jean-Pierre THERET, Mme Joëlle FLEURY donne pouvoir à Mme Laetitia BIGOT, Mme Marie-Christine CABIROL

Nombre de membres du conseil : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 14

Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2025

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2025.

2025-50 – COMMANDE PUBLIQUE : ATTRIBUTION DU MARCHE DE CREATION DE VOIES PIETONNES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer le marché de création de 4 voies piétonnes : rue des Pérraudières, route de Cormeray, route de Fougères s/Bièvre et route de Seur, à l'entreprise VERNAT TP (LOCHES 37600), pour un montant de 139 119.30 HT, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2025-51 – INTERCOMMUNALITE : Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF et tous documents s'y afférents.

Le prochain conseil est fixé au lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h 00 à la mairie

Séance levée à 20 h 25